



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)

PROTOCOLE SANITAIRE

—
CENTRE D'EXPOSITION HISTORIQUE

DE SAVIGNY-SUR-ORGE « ENFANTS EN JUSTICE »

Septembre 2020



PROTCOLE SANITAIRE

Selon les informations disponibles sur le site de Santé Publique et mises à jour à la date du 29 août 2020 (<https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19>) le virus circule toujours en France et dans ce contexte particulier le Centre d'exposition « enfants en justice » de Savigny-sur-Orge propose un protocole sanitaire respectant les dispositions gouvernementales en vigueur, pour la reprise de l'accueil de ses visiteurs.

Ce protocole repose notamment sur le respect des gestes barrières, le port du masque lors des visites ainsi que le respect d'une distance physique de 1 mètre entre chaque visiteur.

Le Centre d'exposition accueille un public d'adultes et un public de jeunes mineur.e.s toujours accompagné.e.s de responsables adultes. Le nombre de visiteurs est limité à 15 personnes maximum par visite tout le temps que le protocole sanitaire se révélera nécessaire.

Protocole à l'arrivée dans le Centre d'exposition

La conférencière de la visite aère les trois salles du Centre d'exposition 10 minutes avant l'arrivée des visiteurs et procèdera à la désinfection des poignées de portes au moyen de lingettes désinfectantes, conformes à la norme EN 14476, conformément aux préconisations de la Direction Générale du Ministère de la culture en date du 14 août 2020.

Un gel hydroalcoolique est mis à disposition des visiteurs. Chaque visiteur se nettoie les mains en entrant dans le Centre d'exposition.

La conférencière, masquée, s'assure que chaque visiteur est également porteur d'un masque. Le port du masque pour les enfants de moins de 11 ans n'est pas obligatoire.

Le Centre d'exposition prend en charge la fourniture du gel hydroalcoolique, les lingettes désinfectantes et dispose d'une réserve de masques en cas d'incident lors de la visite (masque oublié, détérioré ou mouillé.....).

Les chaises sont disposées et désinfectées avant l'arrivée des visiteurs.

Les noms et coordonnées des visiteurs sont relevés et notés dans un cahier. Chaque visiteur s'engage à prévenir le Centre d'exposition s'il venait à découvrir qu'il était malade ou porteur du virus dans les 10 jours suivants la visite, et réciproquement en ce qui concerne la conférencière. L'ENPJJ transmettra les coordonnées à l'ARS chargée de définir les personnes en contact avec la personne contaminée ou potentiellement contaminée. Le Centre d'exposition se chargera aussi de prévenir les participants de la visite concernée.

Protocole lors de la visite du CEH

Les visiteurs respectent la distance minimale de 1 mètre entre chaque personne.

La conférencière se tient à 2 mètres des visiteurs.

Le sens de la visite est indiqué. Les visiteurs entrants et sortants veilleront à ne pas se croiser. Les visiteurs doivent suivre la conférencière et ne doivent pas la précéder.

Il est demandé aux visiteurs de ne pas toucher les écrans, les différents supports et de ne pas prendre en main les objets des différentes salles du Centre d'exposition.

Protocole à la sortie

Les chaises, les poignées de portes et les sanitaires, s'ils ont été utilisés, sont désinfectés au départ des visiteurs.

Ni l'ENPJJ, ni le Centre d'exposition (sa responsable et ses conférencières) ne sauraient être tenus pour responsables si un visiteur était infecté par le virus.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 02 septembre 2020



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*